



# Loi pour l'électricité «Mantelerlass»

# Un jalon vers la transition énergétique

# Contexte stratégique



- 2017: Acceptation de la Stratégie énergétique 2050, avec sortie du nucléaire
- « Échec » de la Stratégie énergétique 2050: développement insuffisant des renouvelables avec des soutiens pas suffisamment adaptés, conditions cadres contraignantes, risque de **pénurie d'électricité hivernale** amplifié par la guerre en Ukraine, dépendance à des importations pas durables et peu fiables (nucléaire français)
- Forte **électrification pour le climat** (mobilité, chauffage PAC), demande d'électricité en hausse, nécessité d'assurer net zéro en 2050, décision populaire de 2023

# Loi sur l'électricité: contexte



- Deuxième partie de la Stratégie énergétique 2050, élaborée par le Conseil fédéral avant la guerre en Ukraine (2021)

Activisme parlementaire suite à :

- Grandes entreprises électriques en difficulté (Alpiq avant la guerre en Ukraine à cause de la sécheresse, Axpo après)
- Augmentation des prix de l'électricité – restant toutefois à un niveau bas, mais avec des conséquences pour certaines entreprises en particulier
- Dans un contexte multi-crise (le parlement a développé de nouveaux outils en temps covid)

# Loi sur l'électricité: contexte

- Le solaire-express et le wind-express: les nouvelles énergies renouvelables font désormais consensus au parlement



# Loi sur l'électricité: débats animés

- Compromis de la stratégie énergétique (interdiction de construction dans les biotopes d'importance nationale) attaqué
- Compromis du contre-projet à l'initiative « eaux vivantes » des pêcheurs (2007) attaqué → débits minimaux des fleuves
- Isolationnisme, rejet de l'Europe -> vision autarcique de l'électricité
- Suppression de l'interdiction de nouvelles centrales nucléaires



# Loi sur l'électricité: débats animés

- Un débat marqué par les intérêts particuliers
- Avec des enjeux financiers importants



# Les cantons de montagne...



# Le lobby hydraulique



# Les grandes entreprises électriques



# Loi sur l'électricité: contenu



- Des **valeurs cibles de développement des renouvelables** (sans l'hydroélectricité, qui a ses objectifs propres) plus ambitieuses:
  - 35 TWh de renouvelables en 2035 au lieu de 17 TWh
  - 45 TWh en 2050 au lieu de 39 TWh
- **Objectifs d'efficacité** de moins 13% de consommation d'électricité par personne et par an d'ici à 2035 (référence 2000) et une réduction de 2 TWh de la consommation d'électricité hivernale.
- Obligation pour les gestionnaires de réseau de distribution (GRD) et fournisseurs d'électricité d'appliquer des **mesures d'économie d'électricité** auprès de leurs clients => reprise à l'échelle suisse du modèle à succès Eco21 des SIG.

# Loi sur l'électricité: contenu



- Renforcement des **instruments de soutien** aux renouvelables:
  - Prolongation à 2035 du **supplément perçu sur le réseau** de 2,3 ct/kWh, possibilité **d'endetter le fonds**
  - Prolongation des **contributions d'investissements**
  - Montant minimal imposé et harmonisation nationale des **rétributions pour l'injection** d'électricité produite par les petites installations solaires
  - **Prime de marché flottante**: assurance que les prix de reprise de l'électricité verte se situeront dans une certaine fourchette (prix inférieur au taux de rétribution garanti => le fonds paie la différence, prix de vente supérieur au taux de rétribution => le gestionnaire verse la différence au fonds)
  - Part minimale d'électricité indigène renouvelable dans **l'approvisionnement de base**

# Loi sur l'électricité: contenu



Possibilité de créer des **communautés de consommation**:

- Mesure de soutien pour les producteurs locaux, notamment les agriculteurs et les artisans, dans les quartiers et dans les communes rurales
  - Les consommateurs et producteurs de renouvelables peuvent se regrouper et gérer librement leur approvisionnement en électricité
  - Le producteur peut vendre sa production excédentaire à ses voisins à bas prix en économisant notamment le coût du transport
- => Mesure d'autonomisation des producteurs qui produisent plus que leur propre consommation par rapport aux GRD, réduction des prix à l'intérieur de la communauté de consommation

# Loi sur l'électricité: contenu



Plus d'efficacité, de sécurité et de participation dans le domaine de l'**hydraulique**:

- Renforcement de la **réserve d'électricité hydraulique** en hiver: jusqu'ici basée sur des appels d'offre, désormais obligatoires pour les exploitants de grandes centrales hydroélectriques à accumulation, indemnisation prévue.
- Innovation procédurale: inscription dans la loi de **15 projets hydrauliques (+ Chlus)** issus d'une table-ronde => validés par les grandes ONG environnementales (WWF, Pro Natura, Fédération suisse de pêche). Procédures simplifiées.
- Possibilité d'installations dans les **marges protoglaciaires**: mesure importante pour la sécurité de l'approvisionnement et l'accès à l'eau pour d'autres usages, maintien de réserves d'eau /d'énergie en altitude malgré la fonte des glaciers. Protection contre les risques d'inondation.

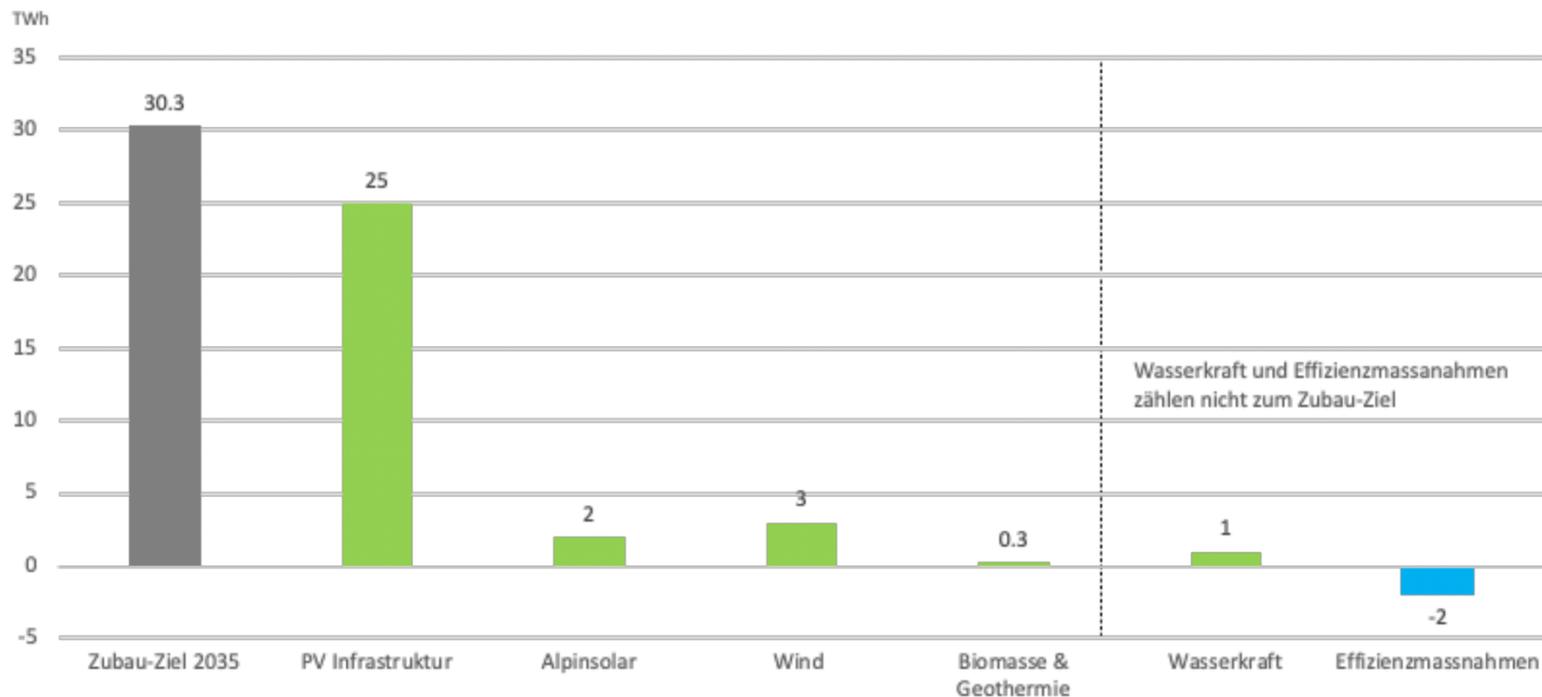
# Objectifs ambitieux

## Des progrès pour le solaire:

- Obligation d'équiper les nouveaux bâtiments de plus de 300 m<sup>2</sup> de panneaux solaires.



## ZIELE DES GESETZES



- Les objectifs de développement et le renforcement des mesures de soutien aux renouvelables vont principalement **bénéficier à des installations solaires** sur les infrastructures
- Ne pas confondre la Loi sur l'électricité et le **SolarExpress**: le refus de la loi n'annulerait pas ce dernier !

# Des mesures négatives évitées



- x Construction d'installations d'énergies renouvelables dans les **biotopes d'importance nationale** et dans les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs
- x Suspension des prescriptions sur **débits résiduels**
- x Suppression de l'interdiction de construire une **nouvelle centrale nucléaire**
- x **Ouverture complète** au marché de l'électricité

# Des garde-fous pour la nature



- La production d'électricité en hiver doit augmenter **d'au moins 6 TWh jusqu'en 2040.**
- Objectif à atteindre avec des **centrales hydroélectriques à accumulation et de grandes installations solaires et éoliennes** qui obtiennent l'intérêt national.
- Pour elles, les **conditions de planification sont simplifiées:**
  - Leur nécessité et leur implantation imposée par leur destination sont considérées comme avérées.
  - L'intérêt à la réalisation de ces installations prime en principe (mais pas de manière absolue) sur les autres intérêts nationaux.

## **MAIS:**

- Dans l'hydraulique, les conditions de planification simplifiées s'appliquent **uniquement aux 15 projets (+ Chlus)** validés par les ONG environnementales lors de la table-ronde.
- 13 des projets sont des **rehaussements de barrages déjà existants**. Seuls trois projets sont de nouvelles constructions.

# Des garde-fous pour la nature



- Pour le solaire et l'éolien, **seuls les projets d'importance nationale**, pouvant fournir de grandes quantités d'électricité en hiver, bénéficient des conditions de conditions de planification simplifiées.
- **Planification positive et concentration ciblée** des installations: les cantons doivent définir dans leurs plans directeurs, qui sont validés par la Confédération, les secteurs convenant à ces grands projets => tous les autres secteurs excluent donc ce genre de construction.
- Les cantons doivent **tenir compte des intérêts de la protection du paysage, des biotopes, des cours d'eau, des forêts et de l'agriculture** (protection des terres cultivables et des surfaces d'assolement).
- Malgré les conditions de planification simplifiées, **chaque projet doit toujours être évalué et obtenir une autorisation au cas par cas**, y compris les 16 projets hydrauliques.
- Comme pour les autres projets, **des compensations** peuvent être exigées.

# Des garde-fous pour la nature



Procédures et droits démocratiques:

- Les **votations populaires** communales ou cantonales sur les nouveaux grands parcs solaires ou éoliens restent toujours possibles
- Les **concessions hydrauliques** sont toujours octroyées par le canton/la commune et les droits de participation définis par le canton sont maintenus
- Différence pour les 16 projets hydrauliques: un plan directeur pour les trois installations prévues sur de nouveaux sites suffit, il n'y a **plus d'obligation de plan d'affectation**
- Les procédures **d'oppositions et de recours**, contre un grand projet solaire ou éolien, ou contre une concession, restent possibles, pour les particuliers comme pour les associations.

# Mais des lacunes...



- Pas d'obligation solaire sur les parkings et toits existants
- Mesures en faveur de l'efficacité et la sobriété énergétiques trop timides (plus d'un tiers de l'électricité est gaspillée)

# Un soutien très clair



- Au parlement, le projet a bénéficié d'un très large soutien: **unanimité au sein du groupe des Verts**, unanimité au Conseil des États. Au Conseil national, tous les Verts, Verts libéraux, PS, Centre et PLR ont soutenu le projet, ainsi que la majorité des UDC.
- **L'UDC est le seul parti qui s'oppose** au projet, malgré le soutien de la majorité de son groupe parlementaire.
- **Les grandes ONG environnementales soutiennent le projet**, la SES gère leur campagne.
- Le référendum n'est soutenu que par la Fondation Weber, Paysage Libre, Bündnis für Landschaft und Natur et... **le lobby du nucléaire**.

**oui au  
courant  
vert**



**non au  
nucléaire!**



# La loi sur l'électricité a conquis l'ensemble des cantons



Large sourire pour les partisans à la loi sur l'électricité. - [Keystone - Anthony Anex]

# Sourire de courte durée



- Le Conseiller fédéral Röstli sabote la transition énergétique



# Nouvelles attaques contre la protection de la nature



- Accélération des procédures: suppression du droit de recours des associations environnementales

# Ordonnance d'application insuffisante



- Tarif de reprise électricité photovoltaïque au prix du marché lissé sur 3 mois, mais avec un minimum garantissant l'amortissement. Problème: prix du marché fixé trop bas

# Incertitudes pour l'avenir



- Le projet de bilatérales 3 avec l'UE est couplé à l'accord sur l'électricité
- Libéralisation totale du marché avec possibilité pour les particuliers de revenir dans l'approvisionnement de base
- Quelles conséquences des restrictions sur les aides d'Etat?
- Quelles conséquences pour les investissements dans les renouvelables en Suisse avec un courant nucléaire français subventionné?

# La mise en oeuvre

- Rien n'est fait...
- Mais tout est possible!

